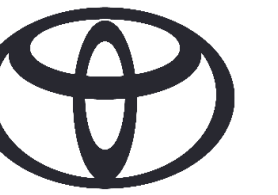


TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ

En vigueur au 2 juillet 2021

France Métropolitaine N°1183



VÉHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS CROSS HYBRIDE						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Dynamic	102 - 110 ⁽¹⁾	102 - 110 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	25 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Design	102 - 110 ⁽¹⁾	102 - 110 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	27 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Collection	102 - 110 ⁽¹⁾	102 - 110 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	30 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Trail	102 - 110 ⁽¹⁾	102 - 110 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	30 500,00€
5 Portes AWD-i	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Design	107 - 112 ⁽¹⁾	107 - 112 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	29 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Collection	107 - 112 ⁽¹⁾	107 - 112 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	32 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Trail	107 - 112 ⁽¹⁾	107 - 112 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	32 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Première	107 - 112 ⁽¹⁾	107 - 112 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	34 500,00€
OPTIONS YARIS HYBRIDE	Roue de secours temporaire (<i>sur Dynamic, Design, Collection, Trail</i>) - uniquement sur 2WD					150,00€
	Pack Cargo : sièges arrière rabattables 4:2:4, double plancher de coffre modulable (<i>uniquement sur 2WD</i>), attaches de coffre, sièges avant chauffants, avertisseur d'angles morts, radars de stationnement avant & arrière, avertisseur de circulation arrière (<i>sur Design</i>)					800,00€
	Pack Techno (Système Audio JBL® à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, hayon électrique avec ouverture au pied) (<i>sur Trail et Collection</i>)					1 000,00€
	Toit Panoramique (<i>sur Trail et Collection</i>)					700,00€
	Toyota Smart Connect (<i>sur Première</i>) - entraîne la suppression du Toyota Teammate Advanced Park et du Toyota Touch & Go					0,00€
	Peinture métallisée monoton (<i>sur Dynamic et Design, gratuite sur Trail</i>)					550,00€
	Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Intense (3U5) (<i>sur Dynamic et Design, gratuite sur Trail</i>)					750,00€

(1) données en attente d'homologation définitive

W = options avec impact CO2 WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO2, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

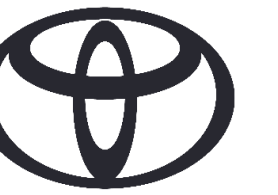
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO2 utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO2, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO2, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ

En vigueur au 2 juillet 2021

France Métropolitaine N°1183



VÉHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS CROSS HYBRIDE - Gamme réservée aux professionnels

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Dynamic	102 - 110 ⁽¹⁾	102 - 110 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	25 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	102 - 110 ⁽¹⁾	102 - 110 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	27 000,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Design	102 - 110 ⁽¹⁾	102 - 110 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	27 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Collection	102 - 110 ⁽¹⁾	102 - 110 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	30 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Trail	102 - 110 ⁽¹⁾	102 - 110 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	30 500,00€

5 Portes AWD-i	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	107 - 112 ⁽¹⁾	107 - 112 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	29 000,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Design	107 - 112 ⁽¹⁾	107 - 112 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	29 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Collection	107 - 112 ⁽¹⁾	107 - 112 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	32 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Trail	107 - 112 ⁽¹⁾	107 - 112 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	32 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Première	107 - 112 ⁽¹⁾	107 - 112 ⁽¹⁾	0 €	06 ⁽¹⁾	34 500,00€

OPTIONS YARIS HYBRIDE						
Roue de secours temporaire (<i>sur Dynamic, Dynamic Business, Design, Collection, Trail</i>) - uniquement sur 2WD						150,00€
Pack Cargo Business : sièges arrière rabattables 4:2:4, double plancher de coffre modulable (<i>uniquement sur 2WD</i>), attaches de coffre, sièges avant chauffants, avertisseur d'angles morts, avertisseur de circulation arrière (<i>sur Dynamic Business</i>)						500,00€
Pack Cargo : sièges arrière rabattables 4:2:4, double plancher de coffre modulable (<i>uniquement sur 2WD</i>), attaches de coffre, sièges avant chauffants, avertisseur d'angles morts, radars de stationnement avant & arrière, avertisseur de circulation arrière (<i>sur Design</i>)						800,00€
Pack Techno (Système Audio JBL® à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, hayon électrique avec ouverture au pied) (<i>sur Trail et Collection</i>)						1 000,00€
Toit Panoramique (<i>sur Trail et Collection</i>)						700,00€
Toyota Smart Connect (<i>sur Première</i>) - entraîne la suppression du Toyota Teammate Advanced Park et du Toyota Touch & Go						0,00€
Peinture métallisée monoton (<i>sur Dynamic, Dynamic Business et Design, gratuite sur Trail</i>)						550,00€
Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Intense (3U5) (<i>sur Dynamic, Dynamic Business et Design, gratuite sur Trail</i>)						750,00€
Stage "Hybrid Academy"						240,00€

(1) données en attente d'homologation définitive

W - options avec impact CO₂ WLTP

--	--	--	--	--	--	--

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.